



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 138/2022
SÉANCE N° 7 DU 28 NOVEMBRE 2022

COMPLÉMENT FINANCIER – PARTICIPATION AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA MAYENNE-LAVAL (CUML) – SOUTIEN AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE LA RECHERCHE SUR LE CAMPUS DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 22 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson (à partir de 18 h 54), Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 38), Damien Richard (à partir de 18 h 12), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 21 h 00), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (à partir de 18 h 43), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy (à partir de 18 h 12 et jusqu'à 20 h 01), Paul Le Gal-Huamé (jusqu'à 20 h 00), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet, Didier Pillon, Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 10), Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 50), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à 21 h 21), Isabelle Groseil, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 43), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 27), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain (jusqu'à 20 h 50), Pierre Besançon (jusqu'à 21 h 24), Christelle Alexandre (jusqu'à 20 h 50), Louis Michel (jusqu'à 19 h 00), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 39).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Julien Brocaïl, Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 18 h 54), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Patrice Morin a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (jusqu'à 18 h 43), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, James Charbonnier a donné pouvoir Vincent D'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir Chantal Grandière, Sylvie Vielle a donné pouvoir à Guy Toquet, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Michel Louis a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 00), Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Bernard Bourgeais est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Céline Loiseau et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 2 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

COMPLÉMENT FINANCIER – PARTICIPATION AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA MAYENNE-LAVAL (CUML) – SOUTIEN AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE LA RECHERCHE SUR LE CAMPUS DE LAVAL

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2, L2121-29, L.5210-3, L5211-1 et L5216-5,

Vu le code de l'éducation nationale et notamment son article L216-11 relatif à la possibilité pour les EPCI de contribuer financièrement aux sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 52/2022 en date du 30 juin 2022 relative au complément financier à la participation au Centre universitaire de la Mayenne-Laval (CUML) en soutien aux projets de développement des formations et de la recherche sur le campus de Laval,

Considérant que dans le cadre de sa stratégie de développement de l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la diversification de l'offre de formations sur le territoire mayennais est un axe prioritaire de Laval Agglomération,

Que le développement de l'Université sur le Campus présente un intérêt pour le territoire de l'Agglomération de Laval,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération autorise l'inscription de nouveaux crédits de paiement de 12 500 € pour le CUML afin de couvrir les surcoûts d'installation des modulaires permettant d'accompagner le développement des formations et de la recherche de la Faculté de droit et de l'IUT.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Éric Paris, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Isabelle Fougeray et Caroline Garnier en leur qualité de représentants au sein du Comité syndical du centre universitaire de la Mayenne (CUML) et Céline Loiseau en tant qu'élue intéressée ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221128-S7-CC-138-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Mise en ligne : le 08-12-22